

## *Avis important*

### *Service d'évaluation foncière : visite des propriétés*

#### *Ville de Macamic*

La MRC d'Abitibi-Ouest procède à l'inventaire des bâtiments sur le territoire de la Ville de Macamic, et ce, conformément à l'article 36.1 de la Loi sur la fiscalité municipale. FQM - évaluation foncière a donc été mandatée afin de visiter les propriétés du territoire.

Ce processus s'échelonnera approximativement du 7 février au 30 avril 2022.

*Selon la Loi, l'évaluateur ou son représentant doit, pour chaque unité d'évaluation, s'assurer au moins tous les neuf (9) ans de l'exactitude des données en sa possession.*

Un technicien pourrait visiter votre propriété afin de procéder à cet inventaire. Celui-ci aura en sa possession une carte d'identité avec photo ainsi qu'une lettre d'identification signée par la MRC. Les visites s'effectuent sans rendez-vous entre 8h00 et 21h00 du lundi au samedi sauf un jour férié et les mesures sanitaires en lien avec la pandémie COVID-19 seront respectées.

Tout changement constaté au niveau du relevé physique des bâtiments sera porté au rôle d'évaluation pour 2023-2024-2025, soit le prochain rôle triennal.